CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle de la mairie de Bourmont, sous la Présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de la commune de BOURMONT-ENTRE- MEUSE-ET-MOUZON.

<u>Présents</u>: Mmes MASSON - JEANMAIRE - AUBRY - SAUVAGEOT

MM. HASELVANDER - MATHIEU - RUIZ - JEANDEMANGE - MICHEL POULAIN - ROSIER - JOLY - BADOINOT - BARRET - DAMONT WAGNER - JACQUEMIN - BERNARD - HAUTOY

Absents excusés: MM. DEVAUX - LEMOULT - DROUOT - MAUGISSE - RAGOT

Mme KOMONS donne pouvoir à M. HASELVANDER

M. GAUVAIN donne pouvoir à M. DAMONT M. BINSFELD donne pouvoir à Mme MASSON M. GUILLERMO donne pouvoir à M. BERNARD Mme MICHEL donne pouvoir à M. MICHEL

M. BATONNET donne pouvoir à M. JEANDEMANGE

M. GILLET donne pouvoir à M. POULAIN Mme VALLY donne pouvoir à M. RUIZ

M. WAGNER Christian a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 11 juillet 2019, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- construction d'une salle multisports couverte : demande de subvention au Département et demande de subvention complémentaire ETAT au titre de la DETR.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

- Modification du tableau des effectifs :

Le Maire indique que le poste qu'occupe Mme Martine Gillet devient permanent et qu'il doit en découler une création de poste.

D'autre part, il convient maintenant de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à 12h30/35ème actuellement vacant.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet, à raison de 7h30 hebdomadaires et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet, à raison de 12h30 hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.

- Action sociale:

Le Maire propose de renouveler cette année le Pack Passtime comme cadeau de fin d'année aux agents. Le Pack comprend un guide de réductions valable un an avec des réductions découvertes et des réductions permanentes sur 180 partenaires en Haute-Marne + une carte qui permet de bénéficier des offres permanentes dans tous les départements partenaires du Passtime. Coût par agent : 49,90 euros. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

ACQUISITION MAISON DEWEZ à GONCOURT

La Préfecture nous a fait savoir que la délibération prise pour l'acquisition de la maison Dewez était entachée d'illégalité puisque le conseil municipal ne peut donner délégation au maire délégué pour signer l'acte notarié. Il appartient au Maire de la commune nouvelle de signer cet acte. Accord du conseil, à l'unanimité, pour annuler la délibération n°2019-078 prise le 15 juillet 2019 et reçue à la préfecture de Haute-Marne le 16 juillet 2019.

Le conseil municipal reprend dans les mêmes termes la délibération prise le 15 juillet 2019 et en modifie le dernier paragraphe, à savoir :

"Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune nouvelle de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon en l'étude de Me Jean BOISSIERE, notaire associé à Andelot-Blancheville. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, qui s'y engage expressément". Accord à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS à BOURMONT

Le Maire indique qu'il a rencontré l'architecte, Eric Somaglino, afin de préparer le lancement du marché des travaux et que ce dernier lui a fait part d'une erreur dans le chiffrage du projet. Une erreur conséquente puisque celle-ci porte le chiffrage du m² de 150 € à 1500 €. Le montant des travaux est maintenant établit à 730 000 euros HT. Le Maire précise qu'il a dû contacter d'autres financeurs potentiels pour espérer maintenir le projet. Il indique que le Département pourra participer à hauteur de 20%, ce qui permettrait d'obtenir au total 76,65% de subvention sur le projet. Après avoir pris attache auprès des services de la Préfecture, un complément sur la DETR pourra être demandé. Mme Masson interpelle le Maire concernant le manque de professionnalisme de l'architecte. Après débats, le conseil municipal demande à ce que la rémunération de l'architecte ne dépasse pas celle prévue sur le marché initial.

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à demande des subventions au Conseil départemental ainsi qu'un complément ETAT de DETR.
- à lancer une consultation pour la réalisation des travaux ;
- à valider le dossier de consultation des entreprises ;
- à signer les documents et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de la consultation.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AUTOUR DU CAPTAGE DE LA PAPÈTERIE

M. Ruiz, Maire délégué de Goncourt, indique que le captage de la Papèterie alimente la ferme de la Papèterie, la commune de Chalvraines et uniquement en secours la commune de Goncourt. Des études ont été réalisées, l'hydrogéologue doit établir un rapport qui précisera les périmètres de protection rapprochée et éloignée. Une consultation a été lancée pour la réalisation d'un diagnostic territorial des pressions agricoles et l'élaboration du programme d'actions de la source de la papèterie. La commune est en attente du rapport d'analyse des offres qui sera établi par les services du Département.

M. Ruiz précise que la commune de Chalvraines participera pour moitié au coût des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Demande l'ouverture de l'enquête en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des prélèvements et des périmètres de protection du captage de la Papèterie situé sur la commune déléguée de Goncourt.
- Demande l'autorisation de poursuivre l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine.
- Prend l'engagement :

de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages et de réaliser les travaux nécessaires à celle-ci.

d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate.

d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

d'inscrire à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnés ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de leurs périmètres.

- Sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental de la Haute-Marne tant au stade de la phase administrative qu'à celui de la phase ultérieure d'acquisition foncière et de matérialisation de périmètres sur le terrain.
- Donne pouvoir au maire d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier technique relatif au prélèvement d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages. Vote : pour 27, abstention 0 contre 0.

ASSAINISSEMENT BOURMONT

Suite aux travaux d'assainissement sur domaine privé : rue du Colonel de Baudel, rue des Chanoines, des désordres conséquents sont apparus sur le réseau public unitaire existant.

Au vu de l'état actuel du réseau, il est nécessaire de procéder à sa réfection totale.

Une analyse visuelle permet d'y inclure également les sections rue du Faubourg du Vivier, rue Notre-Dame et rue du Général Leclerc pour partie.

Notre maître d'œuvre, EURO INFRA a établi une maîtrise d'œuvre complémentaire qui se monte à la somme de 12 500 € HT. Le coût des travaux est estimé à 188 675 € HT, soit un reste à charge pour la commune de 44 519,75 €.

Le Maire rappelle que les travaux d'assainissement de Bourmont font partie d'un budget séparé du budget principal de la commune nouvelle et sont financés par la taxe d'assainissement payée par les habitants de la commune déléguée de Bourmont.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour retenir le bureau d'études EURO INFRA Ingénierie de Chaumont (52) comme maître d'œuvre pour un montant de 12 500 € HT comprenant la mission de maîtrise d'œuvre et les missions complémentaires suivantes : dossier de subvention, contrôles externes et coordinateur de sécurité.

Le Maire est autorisé à signer le marché et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution de la mission. Vote : pour 27, abstention 0, contre 0.

SPL XDEMAT RAPPORT DE GESTION

L'ensemble des actionnaires de la SPL Xdemat doit délibérer sur le rapport de gestion du conseil d'administration. La commune nouvelle étant actionnaire, elle doit ainsi délibérer. Le rapport de gestion , présenté par le Maire, fait apparaître un nombre d'actionnaires

toujours croissant ($2\,169$ au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de $900\,871\,\epsilon$, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de $58\,116\,\epsilon$ affecté en totalité au poste "autres réserves" porté à $131\,337\,\epsilon$.

Après examen, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité, le rapport de gestion du conseil d'administration de la société SPL Xdemat.

TRANSFERTS DE CRÉDITS

Le Maire précise qu'il a été omis lors du vote du BP 2019 Eau de Nijon l'amortissement des écritures passées au compte 213 en 2018 correspondant au changement de la porte du château d'eau et de la station de pompage à Nijon. Accord du conseil municipal à l'unanimité pour les transferts de crédits suivants :

section de fonctionnement : dépenses

- chapitre 011, compte 61523 : 725 €
- chapitre 042, compte 6811 : + 725 €

section d'investissement : dépenses

• chapitre 21, article 213 : + 725 €

section d'investissement : recettes

• chapitre 040, compte 2813 : + 725 €

INDEMNITÉ AU COMPTABLE

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour allouer l'indemnité de conseil et de confection de budget pour l'année 2019 à 100% à Monsieur Nicolas DIETENBECK dans le cadre de son activité de Receveur Municipal de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, soit la somme de 425,88 euros net.

FUSION DES FORÊTS

SUBVENTION SHAB

Suite à la création de la commune nouvelle en 2016 puis à son extension le 1er janvier 2019, l'ONF souhaite créer un cahier de gestion commun des 3 forêts communales. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour fusionner les forêts communales de Bourmont, Nijon et Goncourt. Un document unique d'aménagement sera réalisé.

La Société Historique et Archéologique de Bourmont sollicite la commune de Bourmontentre-Meuse-et-Mouzon pour l'octroi d'une subvention concernant le projet d'acquisition de mobiliers de réserve et de présentation de documents anciens et d'objets relevant du patrimoine local, visant à être utilisés dans l'ancienne Epicerie Biganzoli, devenue lieu de présentation publique des patrimoines locaux. Le Maire rappelle que cette association mène des actions ayant pour but de valoriser le patrimoine.

Mmes Masson et Jeanmaire, MM. Wagner et Haselvander, membres de la SHAB ne prennent pas part au vote.

Accord du conseil municipal pour octroyer 1 000 euros de subvention à la SHAB. Il est décidé les transferts de crédits suivants : compte 658 : - 1 000 €, compte 6574 : + 1 000 €. Vote : pour 21, contre 0, abstention 6.

FÊTE DES DRAPEAUX

Le Maire rappelle que la commune de Bourmont a accueilli par deux fois la Fête des Drapeaux : en 1974 et 1986. Bourmont l'accueillera une nouvelle fois le dimanche 29 septembre 2019. Le Maire remercie le concours de la Délégation Militaire Départementale et des associations patriotiques. 100 porte-drapeaux seront présents et 70 musiciens de la Lyre de Chalindrey.

La circulation sera fermée Boulevard des Etats-Unis. Monsieur le Maire invite l'ensemble des membres du conseil municipal à participer à la préparation de cette manifestation.

QUESTIONS DIVERSES

M. Ruiz indique que des travaux seront à prévoir dans le logement communal situé à côté de l'agence Postale. Concernant l'aire des camping-cars : revoir la délimitation des emplacements, certains plots ont été abîmés ou enlevés, faire une revêtement un peu plus long, élagage des arbres, voire l'opportunité de faire des navettes pour faire découvrir les communes de la commune nouvelle.

M. Barret demande s'il est possible d'adoucir la butte du chemin des Bures à Nijon. A examiner.

La séance est levée à 21heures 40.